

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024.  
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avait donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-153 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT-ÉCOLE) – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Dans le cadre la mise en œuvre d'un plan de développement des usages du numérique à l'école, la région académique et la commune de Saint-Jory se fixent comme objectif le développement des usages numériques et de l'espace numérique de travail ENT-École. À cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

La participation de la collectivité est fixée à 45€ TTC par école et par an soit 180€ pour l'année scolaire 2024-2025. Elle a pour but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs.

Sont concernées par cette convention, les écoles suivantes :

- École élémentaire Jean De La Fontaine
- École élémentaire Georges Brassens
- École maternelle du Canal des deux mers
- École maternelle du Lac de Labou

La convention prend effet à la date de signature et se termine le 5 septembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour la rentrée scolaire 2024-2025 à destination des 4 écoles publiques de la commune pour un montant total de 180€



**AUTORISE** le Maire à la signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 29 OCT. 2024

  
  
Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas  
BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20241022-DELIB2024153-DE  
Reçu le 24/10/2024

